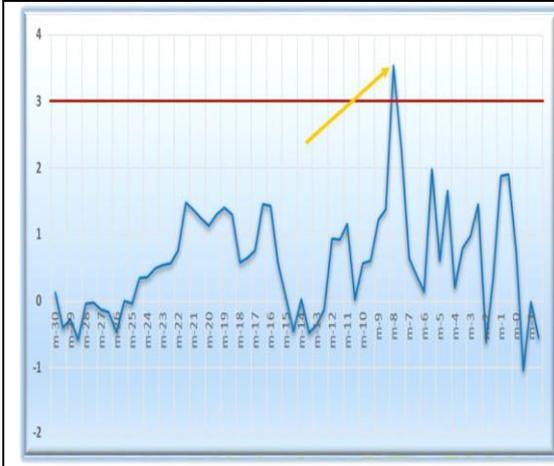


## INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION (IHPC)

*Note d'analyse régionale de l'IHPC du mois  
de février 2025*



*Date de parution : mars 2025*

## SOMMAIRE

I.	NOTE D'INFORMATION A L'ENDROIT DES UTILISATEURS	2
II.	RESUME	3
III.	EVOLUTION DU NIVEAU GENERAL DES PRIX AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE	3
IV.	EVOLUTION DU NIVEAU GENERAL DES PRIX AU SEIN DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA	4
V.	ANNEXES	9

Tableau 1 : Évolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de l'UEMOA.....9

Tableau 2 : Évolution du niveau des prix selon les différentes divisions de consommation dans l'Union .....9

Tableau 3 : Évolution du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire au sein de l'Union (au mois de février 2025) ..... 10

Tableau 4 : Variation en glissement annuel du niveau des prix des produits par division de consommation (au mois de février 2025 par pays) (en %)..... 10

Tableau 5 : Variation en glissement annuel du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (au mois de février 2025 par pays) (en %) ..... 11

Graphique 1 : Variation en glissement annuel (en %) de l'indice global des pays de l'Union (janvier et février 2025)..... 11

Graphique 2 : Évolution comparative de la variation en glissement annuel (en %) de l'IHPC communautaire de 2023, 2024 et 2025 ..... 12

Graphique 3 : Évolution comparative de la variation en glissement annuel (en %) de l'indice global et de l'indice des divisions au sein de l'Union..... 13

## I. NOTE D'INFORMATION A L'ENDROIT DES UTILISATEURS

### **L'indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) de l'UEMOA passe à une nouvelle base à compter de janvier 2025. La nouvelle série d'indice est celle des IHPC base 100 en 2023.**

La zone UEMOA est passée de l'IHPC base 100 en 2014 à l'IHPC base 100 en 2023. Ce dernier indice a été institué par le règlement N°05/2024/CM/UEMOA, du 20 décembre 2024, portant adoption du guide méthodologique définissant les modalités d'élaboration et de calcul de l'indice harmonisé des prix à la consommation au sein des États membres de l'UEMOA (IHPC base 100 en 2023). Ainsi, Le calcul de l'inflation dans l'Union se fait à partir de ce nouvel indice à partir de janvier 2025. C'est un indice de Young avec des indices élémentaires qui sont des indices de Jevons chaînés. Dans chacun des huit Etats membres de l'Union, des zones économiques ont été définies de sorte à couvrir l'ensemble du territoire national. Le nombre de zone économique (ZE) varie d'un État à un autre tenant compte des capacités du dispositif de production. Ainsi, le nombre de ZE est de 67 dans l'ensemble de l'Union.

Les pondérations sont issues des dépenses de consommation issues des Enquêtes Harmonisées sur les Conditions de Vie des ménages (EHCVM 2021/2022) à couverture nationale réalisées dans tous les Etats de l'Union sur la même période selon la même méthodologie. Ainsi, les pondérations des produits classés selon les nouvelles nomenclatures NCOA-IHPC (Nomenclature de Consommation Ouest Africaine pour l'IHPC) dérivée de la COICOP 2018 (Classification Of Individual Consumption by Purpose) et les nouvelles nomenclatures secondaires qui permettent d'éditer des indicateurs complémentaires de l'inflation.

Les paniers des Etats membres contiennent en moyenne plus de **817** produits et les prix sont collectés sur des points de vente dont le nombre varie entre **2160** et **12754** suivant les États. Dans l'Union, en moyenne 35 000 relevées, sont effectués chaque mois pour la production de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation.

Tableau : Statistiques des bases de données de production de l'IHPC base 100 en 2023 dans l'UEMOA

UEMOA	Nombre de produits retenues dans les paniers IHPC	Nombre de Points de Ventes	Nombre de relevés
Moyenne	817	5 008	35 097
Min	745	2 160	21 310
Max	969	12 754	83 389

Sources : INS/Commission de l'UEMOA

NB :

- 1- La Division : « Assurances et services financiers » est un nouveau regroupement qui découle de la COICOP à 13 divisions de consommation.
- 2- La nomenclature secondaire a une nouvelle rubrique qui permet de calculer les indices des produits d'origine UEMOA et ceux d'origine hors UEMOA.
- 3- Les indices d'avant janvier 2025 sont des indices base 100 en 2014 raccordés à ceux de l'IHPC base 100 en 2023.

## II. RESUME

Le niveau de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) dans l'UEMOA est de 103,2 en février contre 103,3 en janvier 2025. Ainsi, il a baissé de 0,1% comparativement à janvier 2025.

En février 2025, l'Union affiche un niveau d'inflation en glissement annuel de 2,1%. Entre les différents Etats membres, les taux d'inflation sur un an (février 2024 et février 2025) connaissent une grande variabilité. Ainsi, le Mali (8,3%), la Guinée-Bissau (5,8%), le Niger (3,6%), le Burkina Faso (2,3%) et le Togo (2,1%) ont des taux supérieurs à celui de l'Union alors que la Côte d'Ivoire (0,7%), le Sénégal (0,6%) et le Bénin (0,1%) sont en dessous.

L'inflation de l'Union de février 2025 a été impulsée par le renchérissement des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées », des « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants », les « vêtements et chaussures », « transport », « soins personnels, protection sociale et biens divers », « information et à la communication » et « santé ».

## III. EVOLUTION DU NIVEAU GENERAL DES PRIX AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

**Dans la zone UEMOA, l'inflation en glissement annuel de février 2025 est de 2,1%.**

En évolution mensuel, l'indice du mois de février 2025 (103,2) affiche un recul de 0,1% par rapport à son niveau de janvier. Cette baisse est consécutive au recul du niveau global des prix dans les Etats membres suivants : le Sénégal (-0,6%), le Burkina Faso (-0,4%), la Côte d'Ivoire (-0,2%) et le Mali (-0,2%). L'ampleur de ces replis de niveaux a été amoindri par la hausse observée au Bénin (1,0%), en Guinée-Bissau (0,5%), au Niger (0,3%) et au Togo (0,3%). (Tableau 1).

Cette variation mensuelle fait suite à celle observée pour « les produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-0,5%), « assurances et services financiers » (-0,4%), « loisirs, sport et culture » (-0,3%) et « boissons alcoolisées tabacs et stupéfiants » (-0,1%).

L'inflation en glissement annuel qui est de 2,1% en février 2025 a été impulsée par le renchérissement des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (4,6%), des « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (3,9%), les « vêtements et chaussures » (1,4%), « transport » (1,4%), « soins personnels, protection sociale et biens divers » (1,6%), « information et communication » (1,1%) et « santé » (1,1%). (Tableau 2).

Lorsqu'on observe au niveau des Etats, le taux d'inflation en glissement par ordre décroissant se présente comme suit : Mali (8,3%), Guinée-Bissau (5,8%), Niger (3,6%), Burkina Faso (2,3%), Togo (2,1%), Côte d'Ivoire (0,7%), Sénégal (0,6%) et Bénin (0,1%). (Graphique 1).

En examinant la nomenclature secondaire, il apparait que l'inflation de la zone UEMOA est portée principalement par la variation des prix des produits frais (4,9%), et par celle des prix des produits les moins volatils du panier IHPC (1,3%). Au regard de l'origine des produits, la hausse est ressortie essentiellement au niveau des produits locaux (2,9%). Au regard du secteur de production des biens et services, l'inflation de février 2025 est portée par les produits du secteur primaire (6,3%) et dans une moindre mesure par les biens du secteur secondaire (0,9%) et le tertiaire (1,0%). Selon la durabilité des biens, l'inflation provient

essentiellement des non durables (4,1%), puis des biens semi durables (1,4%) et des biens durables (1,0%). (Tableau 5).

#### IV. EVOLUTION DU NIVEAU GENERAL DES PRIX AU SEIN DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA

##### BENIN

###### L'inflation en glissement annuel de février 2025 est de 0,1% au Bénin.

En variation mensuelle, l'IHPC de février qui affiche un niveau de 101,7, a enregistré une hausse de 1,0% par rapport à son niveau de janvier 2025. Cet accroissement mensuel de l'indice est essentiellement imputable à l'augmentation des prix des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (1,8%) et des produits du « transport » (1,5%).

Comparé à la même période de l'année 2024, le niveau général des prix a progressé de 0,1%. Cette hausse a été favorisée par l'accroissement des prix des divisions suivantes : « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (0,4%) ; « Vêtements et chaussures » (2,8%) ; « Santé » (3,0%), « Ameublement, équipement ménager et entretien courant du ménage » (2,3%) et « Transports » (4,1%). Cette progression a été modérée par le fléchissement des prix de « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (-4,6%), « Information et communication » (-3,6%) et « Loisirs, sport et culture » (-2,9%). (Tableau 4).

En considérant, le regroupement des produits suivant la nomenclature secondaire, la hausse en glissement annuel du niveau général des prix est le résultat de l'augmentation des prix des « Produits frais » (1,3%) et des « Produits hors énergie et produits frais » (1,0%). Selon la provenance des produits, cette progression est imputable à la fois à celle des prix des « Produits importés » (1,0%) et des « Produits locaux » (0,8%). En ce qui concerne, le secteur de production, la hausse annuelle du niveau général des prix découle principalement de l'augmentation des prix des produits des secteurs « Primaire » (0,7%) et « Secondaire » (0,5%). Quant à la durabilité, il est noté que la progression du niveau général des prix a été influencée par la hausse des prix des « Biens non durables » (1,6%) et « Biens semi durables » (0,2%). (Tableau 5).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle affiche un niveau de 1,3% en février 2025, soit le même niveau que le mois précédent.

##### BURKINA FASO

###### L'inflation en glissement annuel de février 2025 est de 2,3% au Burkina Faso.

En variation mensuelle, le niveau général des prix est a chuté de 0,4%. En effet, le niveau de l'indice est ressorti à 102,6 en février 2025 contre 103,0 en janvier. La baisse mensuelle du niveau global des prix émane principalement de la régression des prix des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-1,5%), des « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (-0,8%) et des services de « Santé » (-0,1%).

La hausse générale des prix entre février 2024 et février 2025 résulte principalement de la hausse annuelle des prix des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (6,6%), et dans une moindre mesure de l'augmentation des prix des « Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (13,3%), et des produits des « Restaurants et services d'hébergement » (1,4%).

La progression annuelle du niveau général des prix a été amoindrie principalement par la baisse des prix de « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (-6,7%). (Tableau 4).

Au regard de la nomenclature secondaire, l'inflation en glissement annuelle fait suite à la montée des prix des produits frais (8,8%) et des hors produits frais et énergie (1,2%) pour ce qui concerne la nomenclature selon la volatilité des quantités et des prix des biens et services. Selon l'origine des produits, la progression sur un an de l'IHPC fait essentiellement suite à l'augmentation des prix de 3,2% des produits locaux. Les biens provenant des secteurs primaire (8,2%) et secondaire (1,4%) sont ceux qui ont le plus propulsé l'évolution du niveau de l'inflation annuel. Lorsqu'on considère la durabilité des biens, ce sont les biens durables (4,2%) dont les prix ont le plus grimpé entre février 2024 et février 2025. (Tableau 5).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 3,9% en février 2025 soit quasiment le même niveau que celui du mois précédent.

## **CÔTE D'IVOIRE**

### **L'inflation en glissement annuel de février 2025 est de 0,7% en Côte d'Ivoire.**

Entre janvier et février 2025, l'Indice global des prix a diminué de 0,2% avec un niveau affiché 102,5 pour février 2025. Cette tendance est principalement attribuable au recul des prix au niveau des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » en baisse de 0,5%, de la « Santé » de 0,2%, des « loisirs et cultures » de 0,4% et des biens et services de « soins personnels, protection sociale et biens divers » (0,2%).

La dynamique de l'inflation annuelle qui se situe à 0,7%, est en grande partie portée par les "produits alimentaires et boissons non alcoolisées", dont les prix enregistrent une hausse de 2,0%, les services d'« information et Communication » (3,9%), de « transport » (1,2%) et « d'assurances et services financiers » (0,5%). (Tableau 4).

Cependant, l'analyse selon la durabilité des biens montre que les produits frais (4,7%), l'énergie (5,0%) et les hors produits frais et énergies (0,3%) ont tous entraîné la hausse annuelle du niveau général des prix. L'inflation de février 2025 vu selon l'origine des produits indique que la progression observée découle principalement du renchérissement des produits locaux (2,3%). Quant à l'analyse selon la durabilité, les données indiquent que c'est l'augmentation des prix des produits non durables qui est à l'origine de l'inflation. A l'échelle de l'Union, l'inflation est portée par les produits locaux (2,3%) ainsi que par les produits hors UEMOA (1,6%). (Tableau 5).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 3,1% en février 2025 soit une baisse de 0,2 point de pourcentage par rapport au niveau du mois précédent.

## **GUINEE-BISSAU**

### **L'inflation en glissement annuel de février 2025 est de 5,8% en Guinée-Bissau.**

En évolution mensuelle, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation avec un niveau observé de 107,2 en février 2025, a progressé de 0,5% comparativement à janvier. Cette variation fait suite essentiellement à la hausse du niveau des prix des divisions « Loisirs, sport

et culture » (4,4%), « transport » (0,7%), « restaurants et services d'hébergement » (0,7%) et « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (0,6%)

En un an, l'augmentation du niveau général des prix à la consommation est de 5,8%. Cette inflation est soutenue par le renchérissement des produits des divisions « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (15,7 %), « Transport » (1,6%), « restaurants et services d'hébergement » (1,4%), « information et communication » (1,2%), « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (0,8%) et « vêtements et chaussures » (0,5%). La hausse des prix à la consommation a été amoindrie par la baisse des prix des « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (-10,2%) et des biens et services de « santé » (-1,8%). (Tableau 4).

En ce qui concerne l'indice de l'inflation sous-jacent, il a augmenté de 2,9% en glissement annuel. Sur cette même période, les prix des produits frais ont grimpé de 6,4% alors que ceux des produits de l'énergie chutaient de 7,4%. Selon l'origine, les produits locaux se renchérissement de 4,0% tandis que ceux importés progressaient de 8,8%. Sous l'angle de la durabilité des produits, l'inflation est portée par l'accroissement des prix des biens non durables (10,4%) et dans une moindre mesure par celui des biens durables (0,2%). (Tableau 5).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 4,2% en février 2025 soit une hausse de 0,3 point de pourcentage par rapport au niveau du mois précédent.

## **MALI**

### **L'inflation en glissement annuel de février 2025 est de 8,3% au Mali.**

En février 2025, le niveau global des prix a baissé de 0,2% au Mali comparativement à son niveau de janvier 2025 qui était de 106,9. Cette baisse s'explique en grande partie par la diminution des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-0,5%), de « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (-0,1%) et des services d'« assurance et services financiers » (-0,1%).

Entre février 2024 et février 2025, le niveau général des prix du Mali a augmenté de 8,3%. Les hausses qui ont le plus contribué à l'inflation sont celles des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (8,2%), de « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (11,4%), de services de « restaurants et services d'hébergement » (5,8%), des services de « soins personnels, protection sociale et biens divers » (12,5%) et des services d'« information et communication » (9,8%). (Tableau 4).

Entre février 2024 et février 2025, l'indice de l'inflation sous-jacent, qui est l'évolution du niveau général des prix en dehors des produits frais et de l'énergie, est de 8,7%. En un an, les prix des produits frais ont augmenté respectivement de 8,9% et ceux de l'énergie ont baissé de 0,9%. Sur cette même période, on observe une progression des prix des produits locaux et ceux importés respectivement de 10,4% et 4,1%. Aussi, on note une augmentation des prix des secteurs primaire, secondaire, et tertiaire avec respectivement des niveaux de 9,4%, 4,2% et 13,9%. Par rapport au même mois de l'année précédente, on observe une tendance à la hausse pour les biens durables, non durables et semi durables avec respectivement 8,2%, 6,0% et 7,8%. (Tableau 5).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 4,5% en février 2025 soit une hausse de 0,7 point de pourcentage par rapport au niveau du mois précédent.

## NIGER

### L'inflation en glissement annuel de février 2025 est de 3,6% au Niger.

En février 2025, par rapport au mois précédent, le niveau général des prix a augmenté de 0,3%, l'indice s'étant établi à 107,9 pour ce mois. Cette progression du niveau des prix en février par rapport au mois de janvier 2025, est consécutive au renchérissement des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (0,5%), des « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (0,6%) et des services d'« Information et communication » (0,1%)

Aussi, en glissement annuel, le niveau général des prix est en hausse de 3,6%. En février 2025, la hausse du niveau général des prix sur un (1) an, est due principalement aux augmentations des prix des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (11,3%), des « Vêtements et chaussures » (3,3%) et des « soins personnels, protection sociale et biens divers » (1,7%). Toutefois, cette hausse du niveau général des prix a été atténuée par la baisse des prix des produits issus des « restaurants et services d'hébergement » (-16,2%), des « information et communication » (-7,1%) et des « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (-2,1%). (Tableau 4).

Au regard de la volatilité, l'inflation de février 2025 a été impulsée par les prix des produits frais (12,9%). Quant aux produits de l'énergie et des hors produits frais et énergie, leurs prix ont respectivement baissé de 4,9% et de 0,6%. Selon l'origine, les prix des produits locaux ont augmenté de 4,4% sur un (1) an. Pour les produits importés, l'inflation s'est établie à 2,9%, en février 2025 par rapport au même mois de l'année 2024. Vu sous l'angle de la durabilité des biens, l'inflation trouve sa source à tous les niveaux. Les prix sont montés de 7,0% pour les non durables, de 5,2% pour les durables et de 2,9% pour les semi durables. Quant à l'observation de l'évolution du niveau des prix selon le secteur de production des biens, elle révèle que seul le secteur tertiaire affiche un niveau de prix en baisse. Les prix des produits des secteurs primaires et secondaire se sont renchérissés respectivement de 12,9% et 2,7%. (Tableau 5).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 8,4% en février 2025 soit une baisse de 0,4 point de pourcentage par rapport au niveau du mois précédent.

## SENEGAL

### L'inflation en glissement annuel de février 2025 est de 0,6% au Sénégal.

En variation mensuelle, au mois de février 2025, le niveau de l'IHPC a chuté de 0,6% pour se situer à 101,0 au Sénégal. Cette baisse découle des chutes des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisé » (-1,2%), des services de « loisirs, sport et culture » (-0,3%) et pour les « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » de (-0,2%) « vêtements et chaussures » (-0,2%) et « santé » (-0,2%).

Aussi, sur un an, le niveau général des prix a évolué de 0,6%. Les prix des « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » s'accroissent de 10,2%, tandis que ceux de « l'ameublement, équipement ménager et entretien courant du ménage » ainsi que des services de « restaurants et d'hébergement » augmentent respectivement de 2,3% et 2,0%. Par ailleurs, les évolutions des prix des services de « transport » (1,0%), de « santé » (0,8%) et de « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (0,8%) contribuent également à cette tendance haussière. En outre, bien que la hausse des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » soit modérée (0,6%), leur impact sur l'évolution des prix à la

consommation demeure significatif. Cependant, la chute des prix des biens et services de « d'information et de communication » (-6,9%) a amoindri l'inflation du mois de février 2025. (Tableau 4).

Concernant l'indice sous-jacent, qui exclue l'énergie et les produits frais, il s'apprécie de 1,7% en glissement annuel. Selon l'origine, les produits locaux se renchérissent (2,4%), tandis que les prix des produits importés chutent (-3,3%) en février 2025, par rapport au même mois de l'année précédente. Sous l'angle de la durabilité des produits, l'inflation est portée par l'accroissement des prix des produits non durables (0,9%), durables (0,5%) et des services (0,9%). (Tableau 5).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 0,6% en février 2025 soit un léger recul de 0,1 point de pourcentage par rapport au niveau du mois précédent.

## TOGO

### L'inflation en glissement annuel de février 2025 est de 2,1% au Togo.

En évolution mensuelle, au mois de février 2025, l'IHPC au Togo établi à 103,2 a augmenté de 0,3%. Cette hausse est due à la montée du niveau des prix des « restaurants et services d'hébergement » (2,2%), des « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (3,9%) et des produits de l'« information et communication » (0,9%).

Comparativement à la situation de février 2024, l'indice a progressé de 2,1%. Cette variation s'explique par l'effet des hausses observées au niveau de l'indice des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (6,8%), des produits des « restaurants et services d'hébergement » (2,4%) et de « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (3,7%). La hausse a été amortie par la baisse de l'indice de la division de consommation « transport » (-1,7%). (Tableau 4).

Du point de vue des nomenclatures secondaires, la hausse du niveau général des prix en glissement annuel est à mettre à l'actif de l'augmentation des prix des produits frais (5,2%) ; des hors produits frais et énergie (0,8%) et des produits de l'énergie (1,9%). Au regard de la provenance, cette variation annuelle s'explique par l'augmentation de prix des produits locaux (3,4%) ralentie par la baisse des prix des produits importés (-1,4%). La hausse annuelle du niveau général des prix est imputable à la progression des prix des produits du secteur primaire (14,2%) tandis que les prix des produits du secteur secondaire (-0,5%) ont baissé. Du point de vue de la durabilité, la hausse du niveau général des prix en évolution annuelle est principalement induite par la progression du niveau des prix des produits non durables (4,2%). (Tableau 5).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 2,8% en février 2025 soit un recul de 0,1 point de pourcentage par rapport au niveau du mois précédent.

## V. ANNEXES

*Tableau 1 : Évolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de l'UEMOA*

PAYS	PONDERATIONS	Indices pour les mois de					Variations (en %) depuis		
		févr-24	nov-24	déc-24	janv-25	févr-25	1 mois	3 mois	12 mois
BENIN	959	101,6	100,6	100,4	100,7	101,7	1,0	1,1	0,1
BURKINA FASO	1046	100,3	105,3	105,1	103,0	102,6	-0,4	-2,5	2,3
COTE D'IVOIRE	3373	101,8	103,6	104,0	102,7	102,5	-0,2	-1,0	0,7
GUINEE- BISSAU	97	101,3	104,9	106,4	106,7	107,2	0,5	2,1	5,8
MALI	1148	98,5	105,3	104,6	106,9	106,6	-0,2	1,3	8,3
NIGER	943	104,2	106,7	107,9	107,6	107,9	0,3	1,2	3,6
SENEGAL	1827	100,4	101,3	100,5	101,6	101,0	-0,6	-0,3	0,6
TOGO	607	101,1	101,7	102,2	102,8	103,2	0,3	1,4	2,1
<b>UEMOA</b>	<b>10000</b>	<b>101,1</b>	<b>103,7</b>	<b>103,8</b>	<b>103,3</b>	<b>103,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,4</b>	<b>2,1</b>

Sources : INS/Commission de l'UEMOA

*Tableau 2 : Évolution du niveau des prix selon les différentes divisions de consommation dans l'Union*

DIVISIONS	PONDERATIONS	Indices pour les mois de					Variations (en %) depuis		
		févr-24	nov-24	déc-24	janv-25	févr-25	1 mois	3 mois	12 mois
PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSIONS NON ALCOOLISEES	3707	100,5	104,7	104,6	105,7	105,2	-0,5	0,4	4,6
BOISSONS ALCOOLISÉES, TABAC ET STUPEFIANTS	74	98,7	102,2	104,1	102,6	102,6	-0,1	0,4	3,9
VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	534	100,7	101,1	101,6	102,0	102,1	0,1	1,0	1,4
LOGEMENT, EAU, ÉLECTRICITÉ, GAZ ET AUTRES COMBUSTIBLES	1088	102,5	103,7	103,9	102,6	102,8	0,2	-0,9	0,3
AMEUBLEMENT, ÉQUIPEMENT MÉNAGER ET ENTRETIEN COURANT DU MÉNAGE	354	101,6	104,0	104,1	102,2	102,2	0,0	-1,8	0,6
SANTÉ	529	101,8	104,3	104,8	103,0	103,0	0,0	-1,2	1,1
TRANSPORT	925	100,4	101,5	101,7	101,7	101,9	0,2	0,4	1,4
INFORMATION ET COMMUNICATION	781	99,8	100,9	100,5	100,7	100,9	0,1	0,0	1,1
LOISIRS, SPORT ET CULTURE	151	101,4	101,2	101,3	100,0	99,8	-0,3	-1,5	-1,6
SERVICES D'ENSEIGNEMENT	212	100,8	102,1	102,1	101,9	102,3	0,4	0,2	1,5
RESTAURANTS ET SERVICES D'HÉBERGEMENT	1249	103,1	105,6	105,5	101,8	102,1	0,3	-3,3	-1,0
ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS	24	99,9	99,0	99,0	99,4	99,0	-0,4	0,0	
SOINS PERSONNELS, PROTECTION SOCIALE ET BIENS DIVERS	373	101,3	102,3	102,2	102,5	102,9	0,4	0,6	1,6
<b>GLOBAL</b>	<b>10000</b>	<b>101,1</b>	<b>103,7</b>	<b>103,8</b>	<b>103,3</b>	<b>103,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,4</b>	<b>2,1</b>

Sources : INS/Commission de l'UEMOA

**Tableau 3 : Évolution du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire au sein de l'Union (au mois de février 2025)**

Libelle	PONDERATIONS UEMOA	Indices pour les mois de					Variations (en %) depuis		
		févr-24	nov-24	déc-24	janv-25	févr-25	1 mois	3 mois	12 mois
Produits frais	2931	100,1	105,8	105,7	105,8	105,1	-0,7	-0,7	4,9
Energie	817	103,2	102,4	102,1	102,5	102,8	0,3	0,3	-0,4
<b>Hors produits frais et énergie</b>	<b>6252</b>	<b>101,2</b>	<b>102,6</b>	<b>102,9</b>	<b>102,3</b>	<b>102,5</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,2</b>	<b>1,3</b>
Local	7358	100,5	103,7	103,8	103,5	103,4	-0,1	-0,3	2,9
Importé	2642	102,6	103,9	104,3	102,8	102,9	0,0	-1,0	0,2
Primaire	2345	100,3	106,4	106,4	107,5	106,6	-0,9	0,2	6,3
Secondaire	4213	101,3	101,8	102,1	102,1	102,3	0,1	0,5	0,9
Tertiaire (Service)	3442	101,2	102,4	102,6	102,0	102,2	0,2	-0,3	1,0
Non durable	4417	100,9	104,3	104,2	105,2	105,0	-0,2	0,8	4,1
Semi Durable	666	100,8	102,0	102,4	102,1	102,2	0,1	0,2	1,4
Durable	1475	99,9	102,0	102,2	101,5	100,9	-0,6	-1,1	1,0
Service	3442	101,2	102,4	102,6	102,0	102,2	0,2	-0,3	1,0
Origine UEMOA	7781	101,0	104,2	104,4	103,5	103,3	-0,1	-0,9	2,3
Origine Hors UEMOA	2219	101,3	102,6	102,8	102,9	103,0	0,1	0,4	1,6
Global	10000	101,1	103,7	103,8	103,3	103,2	-0,1	-0,4	2,1

Sources : INS/Commission de l'UEMOA

**Tableau 4 : Variation en glissement annuel du niveau des prix des produits par division de consommation (au mois de février 2025 par pays) (en %)**

DIVISIONS	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISÉES	0,4	6,6	2,0	15,7	8,2	11,3	0,6	6,8
BOISSONS ALCOOLISÉES, TABAC ET STUPEFIANTS	-0,6	13,3	-0,5	0,8	3,9	-0,8	10,2	1,6
VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	2,8	0,0	-0,4	0,5	5,8	3,3	0,0	-1,3
LOGEMENT, EAU, ÉLECTRICITÉ, GAZ ET AUTRES COMBUSTIBLES	-4,6	-6,7	-0,1	-10,2	11,4	-2,1	0,8	3,7
AMEUBLEMENT, ÉQUIPEMENT MÉNAGER ET ENTRETIEN COURANT DU MÉNAGE	2,3	0,6	-2,5	0,4	7,0	-0,8	2,3	-0,6
SANTÉ	3,0	0,2	-1,0	-1,8	7,2	-1,3	0,8	-0,4
TRANSPORT	4,1	0,8	1,2	1,6	2,9	0,2	1,0	-1,7
INFORMATION ET COMMUNICATION	-3,6	0,5	3,9	1,2	9,8	-7,1	-6,9	0,6
LOISIRS, SPORT ET CULTURE	-2,9	-0,7	-1,2	0,3	4,0	1,2	-0,1	-4,6
SERVICES D'ENSEIGNEMENT	0,4	-0,6	0,8	-1,2	13,5	-2,0	1,1	-1,8
RESTAURANTS ET SERVICES D'HÉBERGEMENT	-0,1	1,4	-1,5	1,4	5,8	-16,2	2,0	2,4
ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS	-0,1	-0,4	0,5	0,0	-1,9	-1,8	-0,7	0,0
SOINS PERSONNELS, PROTECTION SOCIALE ET BIENS DIVERS	-0,1	1,3	-0,8	0,3	12,5	1,7	0,1	-0,2
<b>GLOBAL</b>	<b>0,1</b>	<b>2,3</b>	<b>0,7</b>	<b>5,8</b>	<b>8,3</b>	<b>3,6</b>	<b>0,6</b>	<b>2,1</b>

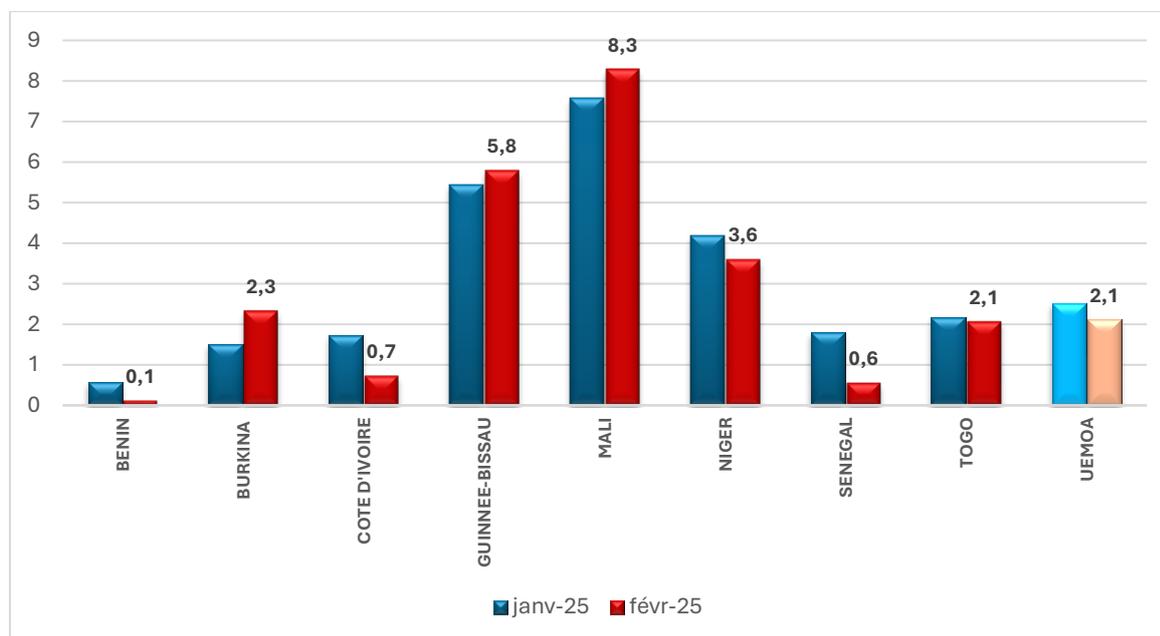
Sources : INS/Commission de l'UEMOA

*Tableau 5 : Variation en glissement annuel du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (au mois de février 2025 par pays) (en %)*

Libelle	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Union
Produits frais	1,3	8,8	2,4	6,4	8,9	12,9	-1,0	5,2	<b>4,9</b>
Energie	-0,6	-8,4	1,8	-7,4	-0,9	-4,9	0,2	1,9	<b>-0,4</b>
<b>Hors produits frais et énergie</b>	<b>1,0</b>	<b>1,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>2,9</b>	<b>8,7</b>	<b>-0,6</b>	<b>1,7</b>	<b>0,8</b>	<b>1,3</b>
Local	0,8	3,2	1,2	4,0	10,4	4,4	2,4	3,4	<b>2,9</b>
Importé	1,0	0,6	-1,6	8,8	4,1	2,9	-3,3	-1,4	<b>0,2</b>
Primaire	0,7	8,2	4,0	17,2	9,4	12,9	2,3	14,2	<b>6,3</b>
Secondaire	1,4	1,4	-0,1	7,1	4,2	2,7	-0,6	-0,5	<b>0,9</b>
Tertiaire (Service)	0,2	0,8	0,1	-0,2	13,9	-4,7	0,9	0,0	<b>1,0</b>
Non durable	1,6	4,2	2,0	10,4	6,0	7,0	0,7	4,2	<b>4,1</b>
Semi Durable	0,5	-0,2	-1,0	-5,9	7,8	2,9	-0,5	-1,1	<b>1,4</b>
Durable	-1,8	-0,7	-0,2	0,2	8,2	5,2	0,7	0,0	<b>1,0</b>
Service	0,2	0,8	0,1	-0,2	13,9	-4,7	0,9	0,0	<b>1,0</b>
Origine UEMOA	1,8	2,4	0,9	7,7	4,7	6,3	1,1	3,6	<b>2,3</b>
Origine Hors UEMOA	2,6	1,3	0,1	6,8	0,7	5,5	0,7	-0,1	<b>1,6</b>
Global	0,1	2,3	0,7	5,8	8,3	3,6	0,6	2,1	<b>2,1</b>

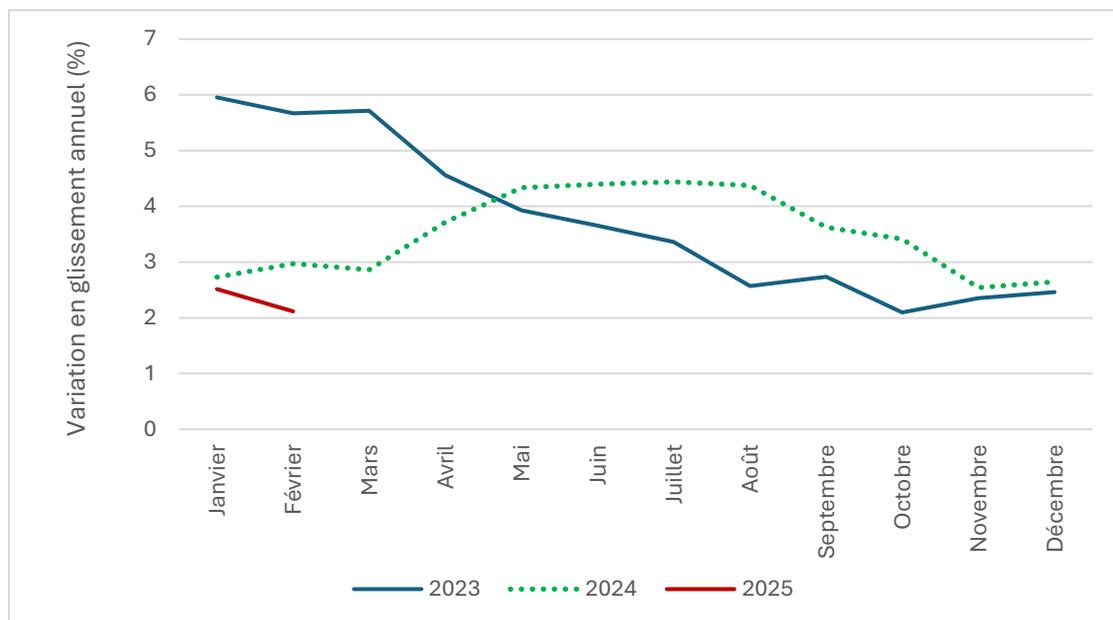
Sources : INS/Commission de l'UEMOA

*Graphique 1 : Variation en glissement annuel (en %) de l'indice global des pays de l'Union (janvier et février 2025)*



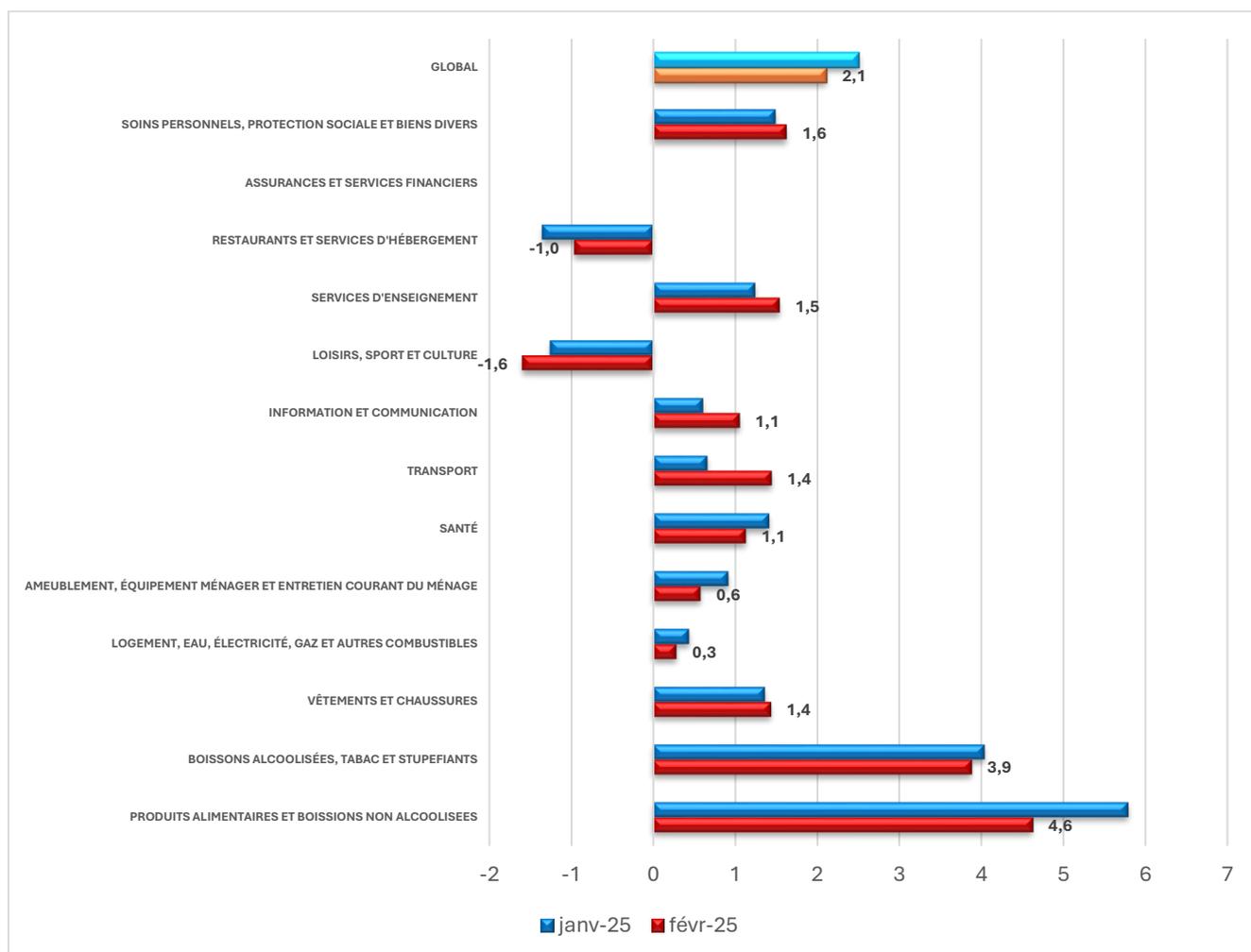
Sources : INS/Commission de l'UEMOA

*Graphique 2 : Évolution comparative de la variation en glissement annuel (en %) de l'IHPC communautaire de 2023, 2024 et 2025*



Sources : INS/Commission de l'UEMOA

**Graphique 3 :** Évolution comparative de la variation en glissement annuel (en %) de l'indice global et de l'indice des divisions au sein de l'Union



Sources : INS/Commission de l'UEMOA

**EQUIPE DE REDACTION**

La note d'analyse régionale de l'IHPC de zone UEMOA est une production mensuelle du Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure (DPE) de la Commission de l'UEMOA dirigé, depuis mai 2021, par Monsieur Mahamadou GADO.

La présente note d'analyse a été rédigée par une équipe du Centre Statistique sous la supervision de :

- Namaro YAGO, email : [nyago@uemoa.int](mailto:nyago@uemoa.int) ;

Elle a été préparée par une équipe composée de :

- Sampawindé Lydie ZONGO OUEDRAOGO, email: [lozongo@uemoa.int](mailto:lozongo@uemoa.int) ;
- Modou Ndour FAYE, email: [mnfaye@uemoa.int](mailto:mnfaye@uemoa.int) ;
- P'Ianam Germain FAROUH, email: [pgfarouh@uemoa.int](mailto:pgfarouh@uemoa.int).

Les données sont collectées auprès des Instituts et Agences Nationaux de Statistique des Etats membres de l'UEMOA

Les notes régionales d'analyse sur l'IHPC sont disponibles sur le site web de l'UEMOA, à l'URL : <https://www.uemoa.int/indices-harmonises>